

Fonds européens gérés au niveau régional (FEDER, FSE, FEADER)

Ces financements européens accompagnent essentiellement des projets d'investissement, matériel ou immatériel, individuels ou collectifs. Ils sont gérés par la préfecture de la région Centre en partenariat avec le Conseil régional, sur des périodes de 7 ans. Ils viennent en complément des aides publiques (Etat, Conseil régional, conseil général, communautés d'agglomération ou de communes, communes...) et/ou privées (autofinancement) pour la réalisation des actions. Les priorités définies au niveau régional sur la période actuelle 2007- 2013 diffèrent sensiblement de celles de la période précédente (2000-2006).

FEDER : compétitivité régionale et innovation

Soutien à la recherche, à l'innovation et au développement des entreprises, aux usages innovants à efficacité énergétique, structuration de l'artisanat et du commerce, sensibilisation et valorisation du patrimoine naturel et culturel...

FSE : emploi, formation et insertion professionnelle

FEADER : développement agricole, forestier et rural

Amélioration de la compétitivité agricole et forestière, de l'environnement et de l'espace rural, de la qualité de vie, diversification des activités économiques en milieu rural..



Pour toute information sur ces financements en région Centre :

Site Internet dédié et actualité sur les programmes et les fonds européens en région Centre (préfecture de région et Conseil régional) www.europe-centre.eu

Diaporama de présentation générale des fonds européens en région (réseau national Europe Direct - juin 2008). 

Programmes de coopération

Ils sont gérés soit directement pas la Commission européenne, soit par des agences nationales mandatées par la Commission pour gérer ces programmes. Pour bénéficier d'un financement, il faut répondre à des appels à projets publiés en général une fois par an sur le site Internet de la Commission européenne ou des agences. Les projets doivent présenter des partenaires européens impliqués dans toutes les phases de leur réalisation et des outils de suivi pour l'évaluation de(s) l'action(s) menées. Il sont co-financés par les fonds européens et le taux de cofinancement européen varie selon les programmes. Les projets doivent également avoir un caractère innovant. Il est donc utile de préparer son projet bien en amont de l'appel à projets.

Site Internet de la Commission européenne avec liens vers les différents programmes (NB : certaines pages sont en anglais)

www.ec.europa.eu/grants/index_fr.htm

